

**Mémoire de art. 53-54 , citoyen et grand-père inquiet, dans le cadre du processus de renouvellement de l'autorisation ministérielle accordée à Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda.**

18 octobre 2022

À qui de droit,

Je soumetts un Mémoire dans le contexte du renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne. Les réflexions présentées ici ont été alimentées par le Rapport scientifique de l'Institut National de Santé Publique du Québec pour soutenir les autorités de santé publique (INSPQ, 2022, pp. 12-20) et les travaux de l'organisation du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue (Revimat, 2022).

Comme plusieurs vous l'ont signalé, la situation actuelle est inacceptable et doit changer. Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore tel que présenté. Il me semble que les mesures proposées dans la version projetée par Glencore ne protégeront pas la santé des citoyens de Rouyn-Noranda, particulièrement la santé des enfants (Fonderie Horne-Glencore, 2022). Dans une vision de santé globale, physique, mentale et économique notamment, le gouvernement du Québec, le Ministère de l'Environnement et les autorités québécoises en santé publique, de même que le Ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, doivent défendre la population de Rouyn-Noranda, et notamment les enfants, en exigeant que Glencore – Fonderie Horne respecte les normes québécoises, tel que le demandent également des médecins de Rouyn-Noranda (Léveillé, 2022).

En synthèse, je demande la mise en application des recommandations suivantes :

1. L'atteinte de la norme intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic dans l'air d'ici un an.
2. L'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m<sup>3</sup> par la Fonderie Horne **au plus tard** d'ici cinq ans.
3. L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
4. L'identification par la Santé publique du Québec de normes maximales d'émissions aux 8 heures, plutôt que des cibles correspondant à des moyennes annuelles. D'autant plus qu'une moyenne journalière (et bien entendu annuelle) cache des pics, il faut des mesures prises tous les jours et aux périodes concernées.
5. La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an.

6. L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air et des particules de métaux lourds sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes. De plus, ces stations d'échantillonnage devraient permettre de mesurer les particules au sol, et donc, ne devraient pas être situées uniquement en hauteur (INSPQ, 2022, p. 44).
7. L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air et des émissions de métaux lourds partout dans le secteur urbain de Rouyn-Noranda, particulièrement dans les quartiers qui sont soumis aux émissions en raison de la variation des vents.
8. La surveillance systématique des émissions de tous les métaux et autres contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
9. Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
10. Des études de biosurveillance et de suivi pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda quant à l'exposition aux métaux et contaminants.
11. L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.
12. L'instauration par le Gouvernement du Québec de mesures de soutien financier, de soutien psycho-social, et de formation si nécessaire, pour les employés·ées de la Fonderie Horne afin qu'ils ne soient pas pénalisés·ées dans la transition écologique de l'entreprise.

Je compte sur la volonté, voire la responsabilité de protéger la population du Gouvernement du Québec, mais plus précisément du Ministère de l'Environnement et de la Santé publique du Québec pour que ces demandes soient appliquées dans les plus brefs délais. De plus, je demande que le Ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, Steven Guibault, s'implique dans le dossier en raison de l'inaction du Gouvernement du Québec.

Salutations distinguées,

## Bibliographie

- Fonderie Horne-Glencore. (2022). *Bonification du plan pour meilleur gain environnemental – Partie III de la section 8.5 de l'Attestation d'assainissement*.  
[https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/Documents/Enjeux%20environnementaux/Renouvellement%20autorisation%20ministérielle%202022-2027/Avis%20air/Plan%20d'action/2022-08-29\\_GFH\\_Presentation\\_Plan\\_daction.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/Documents/Enjeux%20environnementaux/Renouvellement%20autorisation%20ministérielle%202022-2027/Avis%20air/Plan%20d'action/2022-08-29_GFH_Presentation_Plan_daction.pdf)
- Institut national de santé publique du Québec (2022). *Soutien scientifique aux autorités de santé publique dans le cadre du processus de renouvellement de l'autorisation ministérielle accordée à Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda : Rapport d'évaluation du risque*.  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/Documents/Enjeux%20santé/soutien-scientifique-sante-publique-renouvellement-autorisation-ministerielle-Glencore-Fonderie-Horne.pdf>
- Léveillé, J.-T. (2022) Émissions d'arsenic à Rouyn-Noranda : Cri du cœur des médecins. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-07-03/emissions-d-arsenic-a-rouyn-noranda/cri-du-coeur-des-medecins.php#:~:text=%C3%89missions%20d'arsenic%20%C3%A0%20Rouyn%20DNoranda%20Cri%20du%20c%C5%93ur%20des%20m%C3%A9decins&text=Une%20cinquante%20de%20m%C3%A9decins%20de,des%20habitants%20de%20la%20ville>.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). *Sciences humaines : Programme d'études préuniversitaires*.  
[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/enseignement-superieur/300.A0-Sciences-humaines-VF.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/300.A0-Sciences-humaines-VF.pdf)
- Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue. (2022). <https://reseauvigilance.ca/>
-